



## Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 19 juillet

La Ministre de la Transformation de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin a précipité une réunion tenue le 19 juillet en "urgence" suite aux annonces présidentielles relatives à la situation Covid et la résurgence du variant delta qui sévit.

Sans faire dans le catastrophisme, le niveau de reprise épidémique actuel est très au-delà des modèles et le variant "delta" s'avère 1.6 fois plus contagieux que le variant britannique, se propage très facilement malgré des gestes barrière minimaux. Son taux d'incidence est de 50 pour 100.000 au niveau national, avec un doublement épidémique tous les cinq jours.

Le pic est attendu entre mi août et début septembre et les modélisations prévoient un nombre d'hospitalisations qui pourrait être supérieur à celui de mars 2020.

**Solidaires**, consciente de la situation a néanmoins exprimé la légèreté avec laquelle cette réunion, toute urgente qu'elle soit, convoquée le vendredi fin de journée pour le lundi début d'après-midi... un 19 juillet, alors même qu'un CSFPE se tient. Comment considérer l'urgence à avoir ce temps d'échanges dans la mesure où les annonces ... y compris celles relatives à la FP se sont faites par voie de presse!

Sur le fond, **Solidaires** a demandé la prolongation de la suspension du jour de carence pour les personnes atteintes de Covid, tout en rappelant sa revendication première d'abrogation du jour de carence pour l'ensemble des maladies et l'ensemble des agent.es qu'ils et elles soient du secteur privé ou public.

**Solidaires** a rappelé que la sécurité des agent.es publics est la priorité au regard de la situation et que toutes les mesures doivent être prises pour éviter le flash back de 2020 et ses matériels défectueux, périmés, qui ont mis les agent-es en danger. Les matériels de protection doivent être fournis; les renouvellements anticipés. Ces demandes prévalent bien évidemment pour les trois versants de la FP.

Si une actualité revêt pour **Solidaires** un caractère urgent c'est bien la rentrée scolaire. Or rien ne semblant prêt, **Solidaires** a demandé des éléments de transparence sur son organisation et les protocoles actualisés en septembre 2021.

Autre véritable sujet, la vaccination obligatoire des personnels soignant.es.

**Solidaires** a fait valoir la position de Sud Santé sociaux. Les personnels soignant-es, après avoir été mis en première ligne dans des conditions dra- matiques (pénurie de masques ou masques périmés etc..., sans blouses, après avoir été envoyé-es tra- vailler alors qu'atteint-es du covid sont aujourd'hui montré-es du doigt. Et les mesures punitives (suspension, perte de salaires, voire radiation des cadres) ne peuvent demeurer une réponse. Il faut des mesures pédagogiques et non coercitives, lesquelles sont clivantes et affaiblissent la confiance.

D'autant plus, si la nouvelle vague doit atteindre voire dépasser celle de mars 2020, il est impensable que l'ensemble des personnels ne soit pas là. Un rappel : On a fait travailler pendant la première vague des personnels malades et là on pourrait avoir moins de personnel, alors qu'ils et elles sont déjà épuisé-es par plus d'une année de pandémie et le manque de moyens ?

Pour **Solidaires**, une question se pose au regard des annonces de fin de la gratuité des tests en octobre.

Cette mesure va d'abord creuser les inégalités, mais elle va aussi engendrer des frais pour les agent.es, lesquel.les s'iels ne sont pas vaccinés à cette date devront se tester à leurs frais !

S'agissant des personnels vulnérables, si une circulaire est en cours, **Solidaires** a demandé si des évolutions sont prévues?

Pour **Solidaires**, il est nécessaire de lever les brevets sur les vaccins et les traitements anti covid. Il y a urgence à investir massivement dans le système de santé et ne pas continuer à fermer des lits comme c'est le cas malgré la pandémie et les difficultés du système de santé.

La situation sanitaire revoit les préconisations en matière de télétravail. Dans ce cadre, **Solidaires** a exigé que ce qui est inscrit désormais dans l'accord majoritaire se mette en place sans délai et que l'ensemble des agent-es bénéficie de matériel pour télétravailler qui ne soit pas du matériel personnel.

Face à cela, Madame de Montchalin n'apporte définitivement que peu de réponses mais ne considère pas non plus les agent.es publics comme elle le devrait.

La coercition reste de mise pour la Ministre et non la communication et la pédagogie pour des agent.es qui ont travaillé sans compter, ont mis leur santé entre parenthèses pour le bien commun et la collectivité ?

Pour elle, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles et "incitations" fortes.

Afin de faciliter et d'inciter à la vaccination, une circulaire à l'attention des Préfets prévoit des centres vaccinaux pour tout agent public et ses enfants. Suite à la demande de bénéficier de toute facilité de service, la Ministre a rappelé la mise en oeuvre des ASA pour vaccination de soi, ses enfants et le jour voire le lendemain (pour effets secondaires).

La situation à partir du 30 août 2021 et la mise en oeuvre du pass sanitaire va tendre des situations individuelles et collectives pour les agent.es publics et la population.

De l'incitation à la coercition : dès le 15 septembre 2021 A compter du 15 septembre, les personnels soignants et celles et ceux relevant de l'accompagnement et la dépendance ainsi que de la sécurité ( ex: pompiers) devront être dans le champ de l'obligation.

S'ils et elles y dérogeaient, se mettrait alors en place un système coercitif qui débiterait par une suspension de deux mois incluant la perte de rémunération, renouvelable, si l'obligation n'était toujours pas actée, la radiation des cadres est envisagée, principe unanimement décrié par les OS.

Sur le sujet, la Ministre est peu empathique et aime à considérer le principe suivant " qui dit obligation dit conséquences pour faire respecter cette obligation"... Seule annonce sur le sujet, la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi individuel pour tout agent ou agente dans cette situation.

Pass Sanitaire:

Même principe que pour l'obligation si les agent.es ne fournissent un pass sanitaire valide.

**Solidaires** reste vigilant quant à la situation, au respect des droits et garanties des agents et agentes et fera valoir ses revendications pour chacun des trois versants de la FP.

Beaucoup de points fortement problématiques donc sur lesquels **Solidaires** reviendra afin de faire entendre les revendications des agent-es.

